Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 074-217402361-20261106-DELOT2026_029-DE

REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME DE SAINT GERVAIS
Département de la Haute-Savoie
Arrondissement de Bonneville
Canton du Mont-Blanc

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME DU 06 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi six novembre à dix-huit heures trente deux minutes, le Conseil d'Exploitation de la Régie de l'Office de Tourisme régulièrement convoqué le vingt trois octobre s'est réuni au nombre prescrit par les statuts de la Régie en salle consulaire en Mairie de Saint-Gervais, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Président

Etaient présents : Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Mesdames Lucie PIGNARD, Barbara BOCHATEY, Chloé BLONDEAU, Flavie MELENDEZ, Messieurs Didier JOSEPHE, Gabriel GRANDJACQUES, Rodolphe GOY, Philippe CHEVRAT, Renaud GUYON, Sébastien HENCHOZ, Patrick BRUNCHER.

Etaient absents et avaient donné pouvoir :
Madame Alizée NICOLETTA à Monsieur Renaud GUYON
Monsieur Clément BERRUEX à Madame Barbara BOCHATEY
Monsieur Olivier BEGAIN à Monsieur Didier JOSEPHE

Etait absente excusée
Madame Maud DURAND

Assistait à la réunion :
Monsieur Mathieu BARBIER, Directeur de la Régie de l'Office de Tourisme de Saint-Gervais

Le procès-verbal du conseil d'exploitation du 11 septembre 2026 est soumis à approbation. Aucune observation n'étant formulée, il est arrêté à l'UNANIMITE.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance.
Madame Chloé BLONDEAU ayant été désignée pour remplir ces fonctions à l'UNANIMITE, les a acceptées.

N°2026/029

CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ORGANISATION DES ICE GAMES A SAINT-GERVAIS MONT BLANC DE 2027 A 2030 – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Nombre de membres
En exercice : 16
Quorum : 9
Présents : 12
Pouvoirs : 3
Votants : 15

Délibération télétransmise le : 10 novembre 2026

Mise en ligne du 10 novembre 2026 au 10 janvier 2027

Délibération exécutoire le : 10 novembre 2026

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 074-217402361-20261106-DELOT2026_029-DE

CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME DE SAINT GERVAIS DU 06 NOVEMBRE 2026

N° 2026/029

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ORGANISATION DES ICE GAMES A SAINT-GERVAIS MONT-BLANC DE 2027 A 2030 APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Rapporteur : Monsieur le Président

À la suite de la première édition des Ice Games organisée en 2026 à Praz-sur-Arly, l'association Ice & Fire propose d'implanter durablement cet événement international d'Ice Cross à Saint-Gervais Mont-Blanc, pour quatre éditions, de 2027 à 2030.

Cette compétition spectaculaire, réunissant des athlètes internationaux autour d'un parcours de descente sur glace, représente une opportunité de renforcer l'attractivité de la destination et sa visibilité médiatique, tout en développant un événement sportif original sur le domaine skiable.

Une convention-cadre tripartite a ainsi été élaborée entre l'association Ice & Fire, organisatrice de l'événement, la STBMA et l'Office de Tourisme de Saint-Gervais Mont-Blanc. Elle définit les engagements respectifs des partenaires :

- L'association Ice & Fire assure l'organisation générale et sportive, la construction de la piste, la sécurité, la production audiovisuelle et la recherche de financements complémentaires.
- La STBMA accompagne l'événement par la mise à disposition du site et des moyens techniques nécessaires à son organisation, dans le respect des contraintes d'exploitation du domaine skiable.
- L'Office de Tourisme contribue à hauteur de 15 000 € TTC par édition, auxquels s'ajoutent un accompagnement humain et logistique, la mise à disposition de deux couchages pendant la période de préparation et la promotion de l'événement.

En contrepartie, Saint-Gervais bénéficie d'une exclusivité nationale pour l'accueil des Ice Games pendant la durée du partenariat.

Un bilan sera réalisé à l'issue de l'édition 2027 afin d'évaluer les conditions de poursuite du partenariat, avec une possibilité de résiliation anticipée selon les dispositions prévues par la convention.

ENTENDU l'exposé, il est proposé au Conseil d'Exploitation :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention-cadre de partenariat relative à l'organisation des Ice Games à Saint-Gervais Mont-Blanc pour les éditions 2027 à 2030.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président de la Régie de l'Office de Tourisme à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre, dans le respect des engagements prévus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Conseil d'Exploitation, Monsieur le Président entendu, et après en avoir délibéré, ADOPTE cette proposition à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois, et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME ST GERVAIS LES BAINS 74170

La Secrétaire de séance,
Chloé BLONDEAU

REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME ST GERVAIS LES BAINS 74170

Le Président,
Jean-Marc PEILLEX